

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	6 772 669	5 466 367
Créances sur la clientèle de Leasing	5	532 406 159	516 282 608
Acheteurs factorés	6	12 835 082	14 197 411
Portefeuille de placement	7	15 711 550	186 340
Portefeuille d'investissement	8	12 419 481	10 037 930
Valeurs immobilisées	9	4 479 336	3 828 990
Autres actifs	10	8 336 122	7 519 135
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	-	592 960 399	557 518 781
PASSIFS			
Concours bancaires	11	573	860 831
Dettes envers la clientèle	12	8 352 559	8 974 824
Comptes courants des adhérents	6	2 006 165	2 147 012
Emprunts et dettes rattachées	13	478 489 185	439 280 484
Fournisseurs et comptes rattachés	14	48 024 189	52 446 324
Autres passifs	15	3 965 060	3 857 297
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	-	540 837 731	507 566 772
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		16 638 707	13 725 093
Résultats reportés		2 390 570	2 805 859
Effets des modifications comptables		-	(551 800)
Résultat de la période		5 593 391	6 472 857
<u>Total des capitaux propres</u>	16	52 122 668	49 952 009
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		592 960 399	557 518 781

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
ENGAGEMENTS DONNES	76 263 352	71 778 194
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 697 376	11 545 743
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	62 893 472	58 245 247
Engagements de factoring	2 672 504	1 987 204
ENGAGEMENTS RECUS	706 331 338	680 815 130
Garanties reçues	19 184 614	18 357 138
Intérêts à échoir sur contrats actifs	87 055 575	83 914 068
Valeurs des biens, objet de leasing	600 091 149	578 543 924
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	12 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	12 000 000

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	51 932 865	48 111 862
Revenus de Factoring	18	1 811 871	1 496 904
Total des revenus		53 744 736	49 608 766
Autres produits d'exploitation	19	2 576 293	2 251 805
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		56 321 029	51 860 571
Charges financières nettes	20	(38 265 028)	(30 832 677)
Commissions encourues	30	(333 000)	(242 107)
Produits des placements	21	839 023	402 049
PRODUIT NET LEASING		18 562 024	21 187 836
Charges de personnel	22	(6 443 231)	(5 878 131)
Autres charges d'exploitation	23	(2 938 325)	(2 747 586)
Dotations aux amortissements	24	(461 277)	(426 605)
Total des charges d'exploitation		(9 842 833)	(9 052 322)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 719 191	12 135 514
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 530 268)	(2 817 926)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(30 371)	(248 408)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 158 552	9 069 180
Autres gains ordinaires	27	246 744	239 914
Autres pertes ordinaires	28	(1 444)	(193 782)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 403 852	9 115 312
Impôt sur les bénéfices	29	(1 584 154)	(2 312 148)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 819 698	6 803 164
Eléments extraordinaires	29	(226 307)	(330 307)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 593 391	6 472 857
Résultat par action		2,034	2,532

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	340 734 173	321 975 918
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	49 481 528	45 978 812
Financements des adhérents	31	(46 370 713)	(46 534 923)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(303 400 871)	(309 618 538)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 342 811)	(9 454 491)
Intérêts payés	34	(37 162 422)	(29 463 721)
Impôts et taxes payés	35	(7 281 012)	(4 775 511)
Autres flux de trésorerie	36	(14 506 928)	(330 362)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(28 849 056)	(32 222 814)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 112 119)	(300 355)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	23 728	61 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 588 391)	(2 239 355)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16		4 500 000
Dividendes et autres distributions	40	(3 422 732)	(3 066 643)
Encaissements provenant des emprunts	13	275 509 000	210 124 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(234 482 261)	(180 706 982)
Flux liés au financement à court terme	13	(3 000 000)	1 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		34 604 007	32 350 375
Variation de trésorerie		2 166 560	(2 111 795)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		4 605 536	6 717 331
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		6 772 096	4 605 536

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2018

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFL, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2017 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$\text{TMM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS}_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2017 :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{PC}_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_{gi} \times \text{TPM}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Construction | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 20,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques	6 769 244	5 464 790
- Caisses	3 425	1 577
Total	6 772 669	5 466 367

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Créances de leasing	533 579 138	518 575 050
- Impayés	36 808 437	32 045 870
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 577 418)	(2 520 287)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	857 795	4 752 729
- Créances radiées	434 846	434 846
Total brut	569 147 048	553 332 457
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 773 796)	(12 470 676)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 413 078)	(18 218 336)
- Provisions additionnelles	(311 909)	(311 909)
- Provisions collectives	(2 150 822)	(2 046 626)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 443 788)	(3 354 806)
Total des provisions et produits réservés	(36 740 889)	(37 049 849)
Total Net de couverture	532 406 159	516 282 608

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2017	523 327 779
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	258 784 319
- Relocations	6 088 591
- Consolidations	47 264
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(231 041 279)
- Remboursement anticipé de créances	(15 658 736)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 752)
- Relocations	(6 158 527)
- Radiations de créances	(949 726)
Solde au 31 décembre 2018	534 436 933

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing(y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	597 644 954	578 602 209
A recevoir dans moins d'un an	226 889 440	212 029 491
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	367 494 788	360 615 911
A recevoir dans plus de 5 ans	3 260 726	5 956 807
Produits financiers non acquis (b)	87 055 575	83 914 068
A recevoir dans moins d'un an	41 826 672	39 493 188
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	44 903 756	43 892 272
A recevoir dans plus de 5 ans	325 147	528 608
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	510 589 379	494 688 141
Créances en instance de mise en force (2)	857 795	4 752 729
Créances échues (3)	716 438	625 878
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	852 431	1 225 151
Contrats suspendus (contentieux) (5)	21 420 890	22 035 880
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	534 436 933	523 327 779

Analyse par secteur d'activité :

<u>Secteur d'activité</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Bâtiment et travaux publics	77 726 278	82 054 107
Industrie	76 903 749	64 100 509
Tourisme	12 765 109	10 492 836
Commerces et services	294 745 219	286 191 944
Agriculture	72 296 578	80 488 383
Total	534 436 933	523 327 779

Analyse par type de matériel :

<u>Type de matériel</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Equipements	56 829 267	65 710 282
Matériel roulant	397 728 750	378 434 579
Matériel spécifique	41 239 334	47 748 920
Sous Total	495 797 351	491 893 780
Immobilier	38 639 582	31 433 999
Total	534 436 933	523 327 779

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	427 769 402	76 323 434	5 602 653	3 991 145	19 815 501	533 502 136
Impayés	2 764 124	9 099 368	1 452 739	1 901 659	21 590 547	36 808 437
Contrats en instance de mise en force	613 441	-	-	-	244 354	857 795
CREANCES LEASING	431 146 967	85 422 802	7 055 392	5 892 804	41 650 402	571 168 368
Avances reçues (**)	(5 833 926)	(217 282)	(37 557)	(138 759)	(2 125 035)	(8 352 559)
Dépôts de garantie (*)						-
ENCOURS GLOBAL	425 313 041	85 205 520	7 017 835	5 754 045	39 525 367	562 815 809
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 697 376	-	-	-	-	10 697 376
TOTAL ENGAGEMENTS	436 010 417	85 205 520	7 017 835	5 754 045	39 525 367	573 513 185
Produits réservés	-	-	(224 404)	(259 294)	(2 960 090)	(3 443 788)
Provisions sur encours financiers	-	-	(13 424)	(143 546)	(11 616 826)	(11 773 796)
Provisions sur impayés	-	-	(191 059)	(608 050)	(17 613 969)	(18 413 078)
Provisions additionnelles					(311 909)	(311 909)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(428 887)	(1 010 890)	(32 502 794)	(33 942 571)
ENGAGEMENTS NETS	436 010 417	85 205 520	6 588 948	4 743 155	7 022 573	539 570 614
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2018			1,22%	1,00%	6,89%	9,12%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2017			9,43%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018			6,11%	17,57%	82,23%	64,90%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2017			65,30%			

*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 77 003 DT est totalement provisionnée.

**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Comptes des acheteurs factorés	12 793 332	14 177 162
- Effets à l'encaissement	697 598	647 376
- Intérêts échus et différés		
Sous Total (A)	13 490 930	14 824 538
- Provisions	(583 693)	(580 397)
- Agios réservés	(72 155)	(46 730)
Total des provisions	(655 848)	(627 127)
Total net	12 835 082	14 197 411
- Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 006 165	2 147 012
Sous total (B)	2 006 165	2 147 012
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	11 484 765	-
		12 677 526

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	11 931 656		154 632		718 173	12 804 461
Valeurs à l'encaissement	692 598				5 000	697 598
Fonds de garantie (**)	(1 840 696)		(71 180)		(95 647)	(2 007 523)
ENGAGEMENTS BILAN	10 783 558	-	83 452	-	627 526	11 494 536
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 672 504					2 672 504
TOTAL ENGAGEMENTS	13 456 062	-	83 452	-	627 526	14 167 040
Produits réservés	-	-	14 540		57 615	72 155
Provisions	-	-	13 782	-	569 911	583 693
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	28 322	-	627 526	655 848
ENGAGEMENTS NETS	13 456 062	-	55 130	-	-	13 511 192

Ratio des actifs non performants	0,59%	0,00%	4,43%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2018	5,02%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2017	4,27%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés 2018	33,94%		100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	92,25%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017	100,00%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 129 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	15 580 650	0
- Titres cotés	497 000	497 000
		-
Total brut	16 077 650	497 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(366 100)	(310 660)
Total net	15 711 550	186 340

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen 31/12/2018	Provisions	Pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	1,870	366 100	1,34%

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	12 243 081	9 861 530
Total	12 419 481	10 037 930

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2018, la somme de 12 243 081 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	400 000	-	5 600 000
Placements SICAV	-	1 024 584	486 947	266 325	72 606	1 435 497	2 556 369	5 842 328
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	400 000	160 000	240 000	-	800 000
Disponibles	-	94	156	151	93	180	79	753
Total des emplois	800 000	1 024 678	2 087 103	2 666 476	1 032 699	2 075 677	2 556 448	12 243 081
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations initiales	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	12 000 000
Excédents antérieurs	64 253	29 608	82 054	156 925	13 225	15 466		361 530
Excédent de l'exercice	2 107	213 999	5 049	9 551	19 474	60 211	56 448	366 840
REGLEMENT DU RESULTAT CUMULE	- 266 360	- 218 929						(485 289)
Total des ressources	800 000	1 024 678	2 087 103	2 666 476	1 032 699	2 075 677	2 556 448	12 243 081

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	
Dividendes	10 182	8 847	18 578	10 907	2 449	59 355	95 353	205 671
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000	-	60 000
Plus values latentes	-	24 677	-	-	-	-	-	24 677
Plus valuesrealiser	1 492	4 343	-	-	-	-	-	5 835
Plus valuesretrocession	-	197 592	5 428	1 276	-	8 899	2 193	215 388
Moins values latentes	-	-	-	-	(35)	-	-	(35)
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	(9 000)	-	(9 000)
RISTOURNE ASSURANCE	-	-	-	-	18 000	16 500	-	34 500
FACTURE DE GESTION	(8 926)	(8 926)	(17 851)	(29 751)	(11 901)	(23 801)	(29 751)	(130 904)
Commissions SICAR / COMM GESTION	(642)	(12 534)	(1 106)	(2 881)	(1 039)	(9 742)	(11 348)	(39 293)
Excédent de l'exercice	2 106	213 999	5 049	9 551	19 474	60 211	56 447	366 840

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2018, cette rubrique totalisant 4 479 336 DT contre 3 828 990 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions			Provisions	Valeur
		Début de Période	Acquisitions	Cessions	Fin de Période	Début de Période	Dotations de Période	Fin de Période		
Logiciels	33,3%	273 854	1 125	-	274 979	250 741	13 956	264 696	-	10 283
Logiciels en cours		56 784	61 240	-	118 024	-	-	-	-	118 024
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>330 638</u>	<u>62 365</u>	<u>-</u>	<u>393 003</u>	<u>250 741</u>	<u>13 956</u>	<u>264 696</u>	<u>-</u>	<u>128 307</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	925 392	-	4 329 042	1 896 267	170 182	2 066 450	-	2 262 593
Matériel de transport	20,0%	470 369	109 794	(20 000)	560 163	261 079	99 492	360 571	-	199 592
Installations générales	10,0%	842 200	89 572	-	931 772	466 826	94 219	561 045	-	370 727
Mobilier de bureau	20,0%	191 992	27 002	-	218 994	158 060	13 972	172 031	-	46 963
Matériel informatique	33,3%	218 289	78 581	-	296 870	198 090	32 295	230 384	-	66 486
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	130 482	112 823	17 659	130 481	-	0,500
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	100 000	455 509
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>		180 587	(180 587)	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 942 238</u>	<u>1 049 755</u>	<u>(20 000)</u>	<u>7 971 993</u>	<u>3 093 145</u>	<u>427 819</u>	<u>3 520 964</u>	<u>100 000</u>	<u>4 351 029</u>
TOTAUX		7 272 876	1 112 120	(20 000)	8 364 996	3 343 886	441 775	3 785 660	100 000	4 479 336

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2018. Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	1 038 299	939 442
- Frais d'augmentation du capital (1)	32 156	50 531
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	47 434
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	62 760	63 180
- Avances et acomptes au personnel	659 383	629 698
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	0	133 515
- Etat, crédit de TVA	1 766 792	2 686 375
- Etat, crédit de IS	498 404	0
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 333 602	1 369 208
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	2 613 873	1 376 076
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	262 156	224 940
- Compte d'attente	28 599	44 652
- Charges constatées d'avance	60 885	20 893
Total brut	8 774 493	7 970 794
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(451 659)
Total net	8 336 122	7 519 135

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Mode de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur
		Début de	Addition	Fin de	Début de	Dotation de la période	Fin de	Comptable Nette
		Période		Période	Période		Période	
Frais d'augmentation du capital (A)	Mode linéaire	55 125	0	55 125	4 594	18 375	22 969	32 156
Frais d'émission des emprunts (B)	Prorata des intérêts courus	2 541 171	525 356	3 066 527	1 601 729	426 499	2 028 228	1 038 299
TOTAUX		2 596 296	525 356	3 121 652	1 606 323	444 874	2 051 197	1 070 455

(A) Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques, découverts	573	860 831
Total	573	860 831

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 352 559	8 974 824
Total	8 352 559	8 974 824

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts		
- Banques locales	199 311 400	172 795 920
- Banques étrangères	40 939 963	15 797 676
- Emprunts obligataires	147 763 400	158 376 640
- Certificats de Leasing	67 000 000	77 000 000
- Certificats de dépôt	14 000 000	7 000 000
- Crédits de leasing	(0)	17 788
Total emprunts	469 014 763	430 988 024
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 363 288	1 215 165
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 424 799	297 906
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 440 843	5 090 589
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 262 018	1 686 637
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	114 255	62 944
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(130 781)	(60 781)
Total dettes rattachées	9 474 422	8 292 460
Total général	478 489 185	439 280 484

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (2/3)

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5					0			0	0	0
* AMEN BANK 6	5 000 000	DT	7 ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 7	5 000 000	DT	7 ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 8				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 9				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 10				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 11				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 12				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 13	2 500 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 14	2 500 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 15	2 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 16	2 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 17	1 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 18	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 19	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 20	500 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 21	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	271 175		271 175	0	0	0
* AMEN BANK 22	500 000	DT	5ANS	TMM+2%	68 456		68 456	0	0	0
* AMEN BANK 23	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	345 831		345 831	0	0	0
* AMEN BANK 24	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	345 895		345 895	0	0	0
* AMEN BANK 25	3 500 000	DT	5ANS	TMM+2%	525 733		525 733	0	0	0
* AMEN BANK 26				TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	700 734		322 237	378 497	30 254	348 243
* AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	472 064		217 143	254 921	20 371	234 550
* AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	761 133		350 330	410 804	32 810	377 994
* AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	530 963		244 416	286 547	22 883	263 664
* AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 658 787		373 052	1 285 735	886 170	399 564
* AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 478 471		557 395	1 921 076	1 324 069	597 008
* AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 729 368		389 356	1 340 012	923 277	416 735
* AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 358 292		305 666	1 052 627	725 369	327 258
* AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 356 412		304 665	1 051 747	725 170	326 577
* AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 920 170		346 209	1 573 961	1 199 028	374 933
* AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 000 000		168 289	831 711	647 996	183 715
* AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		2 000 000	261 040	1 738 960	1 354 905	384 055
* AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%		2 000 000	0	2 000 000	1 680 827	319 173
TOTAL AMEN BANK					15 523 484	4 000 000	5 396 887	14 126 597	9 573 129	4 553 468
* BANQUE DE TUNISIE 1	4 000 000	DT	7ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 2	3 000 000	DT	7ANS	TMM+1,5%	321 250		321 250	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 3	2 000 000	DT	7ANS	TMM+1,5%	284 000		284 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 4	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		800 000	200 000	0	200 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 000 000		800 000	1 200 000	400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 800 000		800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 550 000		600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 928 570		285 720	1 642 850	1 357 130	285 720
* BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	3 000 000		600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%		5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
TOTAL Banque de Tunisie					13 883 820	5 000 000	5 240 970	13 642 850	9 357 130	4 285 720
* BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 700 000		600 000	2 100 000	1 500 000	600 000
TOTAL BTL					2 700 000	0	600 000	2 100 000	1 500 000	600 000
* ABC1					0		0	0	0	0
* ABC2					0		0	0	0	0
* ABC3					0		0	0	0	0
* ABC4					0		0	0	0	0
* ABC5	2 250 000	DT	3ANS	TMM+2,25%	0		0	0	0	0
* ABC6					0		0	0	0	0
* ABC7	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		500 000	500 000	0	500 000
* ABC8	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		500 000	500 000	0	500 000
* ABC 15/1	1 300 000	DT	1ANS	TMM+2,25%	0		0	0	0	0
* ABC 16/1	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%	0		0	0	0	0
* ABC 17/01	5 000 000	DT	6 MOIS	TMM+2,5%	5 000 000		5 000 000	0	0	0
* ABC 18/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
* ABC 18/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
TOTAL ABC					7 000 000	10 000 000	6 000 000	11 000 000	0	11 000 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (3/3)

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									d'un an	an
* BH 003	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+1,75%</u>	1 234 482		811 924	422 557	0	422 557
* BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	3 478 004		684 366	2 793 638	2 061 535	732 103
* BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 428 572		285 714	1 142 857	857 143	285 714
* BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 142 857		428 571	1 714 285	1 285 714	428 571
* BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 357 143	0	428 571	1 928 571	1 500 000	428 571
* BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 642 857	0	285 714	1 357 143	1 071 429	285 714
* BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	4 642 857	0	714 286	3 928 571	3 214 285	714 286
* BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>		10 000 000	714 286	9 285 714	7 857 142	1 428 572
TOTAL BH					21 926 771	10 000 000	5 067 719	26 859 052	21 418 677	5 440 376
* ATB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,75%</u>	0		0	0	0	0
* ATB 2	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,75%</u>	300 000		300 000	0	0	0
* ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 925 000		700 000	1 225 000	525 000	700 000
* ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 500 000	0	400 000	1 100 000	700 000	400 000
* ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 900 000	0	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
TOTAL ATB					5 625 000	0	1 800 000	3 825 000	2 325 000	1 500 000
* QNB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TOTAL QNB					2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					15 797 676	31 509 000	6 366 714	40 939 963	32 771 258	8 168 704
* BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	3 373 944		674 789	2 699 155	2 024 366	674 789
* BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	978 969		177 994	800 975	622 980	177 994
TOTAL BAD					4 352 913	0	852 783	3 500 130	2 647 347	852 783
* BEI 5	10 082 293	EURO	10ANS	<u>4,74%</u>	4 320 983	0	2 880 655	1 440 328	0	1 440 328
* BEI 6	1 810 768	EURO	10ANS	<u>5,04%</u>	776 044	0	517 362	258 681	0	258 681
TOTAL BEI					5 097 027	0	3 398 018	1 699 009	0	1 699 009
* SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	6 347 737	0	2 115 913	4 231 824	2 115 911	2 115 912
* SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>		21 693 000	0	21 693 000	19 282 666	2 410 334
TOTAL SANAD					6 347 737	21 693 000	2 115 913	25 924 824	21 398 577	4 526 246
* GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>		9 816 000	0	9 816 000	8 725 334	1 090 666
TOTAL GGF					0	9 816 000	0	9 816 000	8 725 334	1 090 666
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					188 593 595	250 509 000	198 851 233	240 251 363	146 495 206	93 756 156

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires:

DESIGNATION	Montant du crédit	devisé de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 01/2011 F	28 500 000	DT	5ANS	6,00%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,25%</u>	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	11 640 000	DT	5ANS	6,25%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	DT	5ANS	6,35%	3 344 000	0	1 672 000	1 672 000	0	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 970 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,8%</u>	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	13 830 000	DT	5ANS	6,30%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	DT	5ANS	6,40%	914 400	0	457 120	457 280	0	457 280
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,1%	500 000	0	500 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	15 892 000	DT	5ANS	7,00%	3 658 400	0	3 658 400	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	7,10%	1 974 000	0	658 000	1 316 000	658 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	DT	5ANS	7,20%	6 081 840	0	3 040 920	3 040 920	0	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	7,35%	7 960 000	0	1 990 000	5 970 000	3 980 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	DT	5ANS	7,50%	2 947 200	0	1 473 600	1 473 600	0	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	7,75%	8 505 600	0	2 126 400	6 379 200	4 252 800	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	800 000	0	400 000	400 000	0	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	7,60%	6 649 200	0	2 216 400	4 432 800	2 216 400	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	7,80%	17 918 000	0	3 583 600	14 334 400	10 750 800	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,3%	600 000	0	200 000	400 000	200 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	7,70%	18 000 000	0	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	7,50%	<u>6 280 000</u>	0	1 570 000	4 710 000	3 140 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	7,75%	<u>22 150 000</u>	0	0	22 150 000	17 720 000	4 430 000
* Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	7,65%	<u>14 240 000</u>	0	2 848 000	11 392 000	8 544 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7,85%	<u>15 760 000</u>	0	0	15 760 000	15 760 000	0
* Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	7,75%	<u>6 094 000</u>	0	1 218 800	4 875 200	3 656 400	1 218 800
* Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,35%	<u>10 000 000</u>	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7,90%	<u>4 000 000</u>	0	0	4 000 000	4 000 000	0
* Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	8,20%	0	1 680 000	0	1 680 000	1 344 000	336 000
* Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	TMM+2,30%	0	18 320 000	0	18 320 000	14 656 000	3 664 000
* Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8,35%	0	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					158 376 640	25 000 000	35 613 240	147 763 400	107 878 400	39 885 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS										
* Certificats de Leasing										
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000				40 000 000	164 650 000	169 650 000	35 000 000	0	35 000 000
CERTIFICAT DE LEASING ZITOUNA	32 000 000				37 000 000	297 000 000	302 000 000	32 000 000	0	32 000 000
Total Certificats de Leasing					77 000 000	461 650 000	471 650 000	67 000 000	0	67 000 000
* CERTEFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD / KHIRA MILED	500 000				500 000	500 000	500 000	500 000	0	500 000
CD/AOS	1 000 000				1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000				1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000	0	1 500 000
CD/ATTJARI SICAR	3 000 000				2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000	0	4 000 000
CD/AMEN TRESOR SICAV	500 000				500 000	0	500 000	0	0	0
CD/AMEN PREMIERE SICAV	500 000				500 000	0	500 000	0	0	0
CD/POST OBLIG SICAV TANIT	2 000 000					2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000					4 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	94502				5 707		5 707	0	0	0
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	35980				12 081		12 081	0	0	0
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					84 017 788	496 150 000	499 167 788	81 000 000	0	81 000 000
TOTAL GENERAL					430 988 024	771 659 000	733 632 261	469 014 763	254 373 606	214 641 156

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Factures d'achats	2 116 091	13 809 747
- Effets à payer	45 908 098	38 636 577
Total	48 024 189	52 446 324

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	228 221	222 906
- Etat, retenues sur salaires	112 090	91 320
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	745 999	592 857
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	0	190 001
- Contribution conjoncturelle (voir note 29)	226 308	330 307
- Etat, autres impôts et taxes à payer	75 411	87 389
- Etat, TCL à payer	19 557	17 792
- C.N.S.S	294 993	226 883
- CAVIS	43 476	20 974
- Autres comptes créditeurs	72 532	162 221
- Remboursement assurance groupe	1 917	6 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	922 527	676 964
- Compte d'attente	181 971	169 022
- Caisse de compensation	4 195	6 156
- Produits constatés d'avance	237 602	225 273
- Prestataires de services	75 234	129 469
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	335 292	355 772
- Provisions pour départ à la retraite	313 610	271 657
Total	3 965 060	3 857 297

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
-	-	-
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 561 346	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	12 000 000	9 500 000
- Réserve pour fonds social	77 361	100 093
- Effets des modifications comptables	0	(551 800)
- Résultats reportés	2 390 570	2 805 859
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 529 277	43 479 152
Résultat de l'exercice	5 593 391	6 472 857
Total des capitaux propres avant affectation	52 122 668	49 952 009
<u>Résultat par action:</u>		
Résultat de la période (1)	5 593 391	6 472 857
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 556 849
Résultat par action (1) / (2)	2,034	2,532

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Prime D'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	27 500 000	2 125 000	2 000 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009
Affectation par l'A.G. O 2018 en date du 19-04-2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(122 732)				(122 732)
Résultat au 31 décembre 2018								5 593 391	5 593 391
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	77 361	0	2 390 570	5 593 391	52 122 668

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts conventionnels	50 636 882	46 518 805
Intérêts intercalaires	9 214	32 856
Intérêts de retard	1 522 691	1 851 618
Total intérêts de crédits bail	52 168 787	48 403 279
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(845 242)	(831 570)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	609 320	540 153
. Intérêts de retard antérieurs		
Variation des produits réservés	(235 922)	(291 417)
Total des revenus de leasing	51 932 865	48 111 862

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions de factoring	362 669	372 593
Intérêts de financement	1 449 202	1 124 311
Total revenus de factoring	1 811 871	1 496 904

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	658 000	575 797
- Commissions d'assurance	16 409	11 111
- Frais divers sur dossiers	1 892 107	1 657 789
- Autres produits d'exploitation	9 777	7 108
Total des autres produits d'exploitation	2 576 293	2 251 805

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	12 557 347	11 756 733
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 690 205	13 627 769
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 995 453	1 136 728
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	445 999	339 096
Total des charges financières des emprunts	33 689 004	26 860 326
- Intérêts des comptes courants	719 997	458 787
- Intérêts sur opérations de financement	3 856 027	3 513 564
Total des autres charges financières	4 576 024	3 972 351
Total général	38 265 028	30 832 677

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dividendes sur titres immobilisés	0	2 293
- Dividendes sur titres côtés	0	10 500
- Dividendes sur titres SICAV	205 671	222 899
- Plus values latentes sur titres immobilisés	60 420	4 104
- Plus values sur cession de titres SICAV	290 087	62 130
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(6 446)	(21 867)
- Revenus des certificats de dépôt	149 897	-
- Intérêts sur emprunts obligataires	68 860	53 631
- Intérêts des comptes courants	70 534	68 359
Total	839 023	402 049

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Salaires et compléments de salaires	4 786 903	4 307 226
- Rémunérations du personnel détaché	555 322	466 226
- Charges connexes aux salaires	15 237	17 647
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	892 729	825 934
- Autres charges sociales	204 027	270 077
- Transfert de charges	(10 987)	(8 979)
Total	6 443 231	5 878 131

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitationse présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Achat de matières et fournitures	142 692	149 205
Total des achats	142 692	149 205
- Locations	104 823	87 666
- Charges locatives et de copropriété	39 087	30 437
- Entretiens et réparations	111 168	80 401
- Primes d'assurances	167 195	187 788
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	21 502	20 178
Total des services extérieurs	443 775	406 470
- Formations	33 653	50 502
- Personnel extérieur à l'entreprise	9 790	8 126
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	654 761	583 425
- Publicités, publications, relations publiques	331 958	254 012
- Transports	62 950	54 443
- Déplacements, missions et réceptions	40 040	42 185
- Frais postaux et de télécommunications	189 785	164 358
- Services bancaires et assimilés	373 520	353 835
- Documentations	8 960	3 266
Total des autres services extérieurs	1 705 417	1 514 152
- Jetons de présence	80 000	119 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	16 000
- Rémunération comité de risque	15 000	16 000
- Rémunération comité de crédit	0	4 000
Total des charges diverses	110 000	155 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 018	127 095
- T.C.L	204 973	183 387
- Droits d'enregistrement et de timbres	241 282	203 865
- Autres impôts et taxes	7 168	8 412
Total des impôts et taxes	536 441	522 759
Total général	2 938 325	2 747 586

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	14 040	14 062
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	428 862	407 949
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	18 375	4 594
Total	461 277	426 605

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 882 155	5 108 811
- Dotations aux provisions additionnelles	0	338
- Reprise sur provisions additionnelles	0	(19 949)
- Dotations aux provisions collectives (*)	104 196	41 704
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 588 531)	(2 260 536)
- Créances radiées	2 046 428	2 356 629
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 795 762)	(2 082 651)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(146 940)	(224 610)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	(20 885)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	28 722	-
- Encaissement sur créances radiées	0	(80 925)
Total	1 530 268	2 817 926

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques diversse détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Reprise de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(25 069)	-
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	0	30 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions côtés	55 440	113 820
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	0	4 588
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0	100 000
Total	30 371	248 408

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 728	16 151
- Revenus des immeubles	53 803	50 287
- Apurement de comptes	172 228	163 335
- Autres produits	16 985	10 141
Total	246 744	239 914

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Redressement fiscal, période 2012-2014	0	906 884
- Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(900 000)
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	0	174 249
- Autres	1 444	12 649
Total	1 444	193 782

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Bénéfice comptable	7 403 852	9 115 312
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 882 155	5 108 811
- Dotations aux provisions collectives	104 196	41 704
- Dotations aux provisions additionnelles		338
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	41 953	91 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	55 440	248 408
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		2 690 215
- Plus value latente sur titres SICAV 2017	4 104	0
- Moins values latentes sur titres SICAV 2018	34	0
- Moins value latentes sur titres		21 867
- Redressement fiscal, période 2012-2014		575 841
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016		174 249
- Abandon de créances	59 052	140 166
- Pertes non déductibles		12 649
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		2 690 215
- Reprises sur provisions additionnelles		19 949
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	25 000	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges		900 000
- Moins value latentes sur titres 2017	21 867	-
- Plus value de retrocession titre (fond gerer chez sicar)	197 592	
- Dividendes	214 887	235 692
- Plus value latentes sur titres	23 496	4 104
- Plus value latente sur titres SICAV 2016/2015		
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	11 067 944	14 370 810
Provisions pour créances douteuses	3 986 351	5 150 853
Provisions pour dépréciation de titres cotés	55 440	113 820
<u>Bénéfice fiscal</u>	7 026 153	9 106 137
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	4 526 153	6 606 137
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	1 584 154	2 312 148
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 080 933	2 122 035
- Retenues à la source	1 624	112
Impôt à payer (Report d'impôt)	(498 404)	190 001
Contribution conjoncturelle	181 046	330 307
CSS	45 261	

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	32 045 870	32 319 240
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(36 808 437)	(32 045 870)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 974 824)	(7 321 555)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 352 559	8 974 824
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	69 936	585 886
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 520 287)	(2 313 360)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 577 418	2 520 287
- TVA collectée	46 001 860	39 721 254
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	35 606	(1 369 208)
- Loyers encaissés	281 687 375	264 793 637
- Intérêts de retard	1 522 691	1 851 618
- Créances virées en Pertes	(2 046 428)	(2 356 629)
- Encours financiers virées en pertes	949 726	870 370
- Commissions encourues	(333 000)	(242 107)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 752	8 562
- Encaissement sur créances radiées	0	80 925
- Consolidations	(47 264)	-
- Remboursements anticipés	15 658 736	13 657 350
- Produits sur Cessions anticipées	658 000	575 797
- Autres produits d'exploitation	1 901 884	1 664 897
Total	340 734 173	321 975 918

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	12 677 526	10 510 699
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 484 766)	(12 677 526)
- Produits constatés d'avance en début de période	(225 273)	(165 933)
- Produits constatés d'avance en fin de période	237 602	225 273
- Revenus du factoring	1 811 871	1 496 904
- Variations des agios réservés	25 425	(10 673)
- Financement des adhérents	46 370 713	46 534 923
- TVA collectée	68 429	65 146
Encaissements reçus des acheteurs factorés	49 481 528	45 978 812

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 446 324	40 560 388
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(48 024 189)	(52 446 324)
- Fournisseurs, avances en début de période	(63 180)	(329 415)
- Fournisseurs, avances en fin de période	62 760	63 180
- Investissements pour financement de contrats de leasing	258 784 319	282 536 720
- TVA sur Investissements	40 194 837	39 233 989
Total	303 400 871	309 618 538

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Prestataires Assurances en début de période	(1 376 076)	(330 635)
- Prestataires Assurances en fin de période	2 613 873	1 376 076
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(632 708)	(508 414)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	662 393	632 708
- Charges constatées d'avance en début de période	(20 893)	(26 398)
- Charges constatées d'avance en fin de période	60 885	20 893
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	222 906	204 718
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(228 221)	(222 906)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	91 320	67 852
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(112 090)	(91 320)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	592 857	614 992
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(745 999)	(592 857)
- C.N.S.S en début de période	226 883	186 448
- C.N.S.S en fin de période	(294 993)	(226 883)
- CAVIS en début de période	20 974	21 085
- CAVIS en fin de période	(43 476)	(20 974)
- Diverses Charges à payer en début de période	676 964	548 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	(922 526)	(676 964)
- TVA, payées sur biens et services	747 576	466 969
- Charges de personnel	6 401 278	5 786 921
- Autres charges d'exploitation	2 938 325	2 747 586
- Impôts et taxes	(536 441)	(522 759)
Total	10 342 811	9 454 491

NOTE 34 : INTERETS PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Frais d'émission des emprunts	525 356	474 284
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 090 589	4 068 592
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 440 843)	(5 090 589)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 215 165	797 654
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 363 288)	(1 215 165)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	297 906	398 937
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 424 799)	(297 906)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	1 686 637	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(1 262 018)	(1 686 637)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	62 944	24 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(114 255)	(62 944)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(60 781)	(142 719)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	130 781	60 781
- Charges financières	38 265 028	30 832 677
remboursement des emprunts	(445 999)	(339 096)
Total	37 162 422	29 463 721

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	190 001	105 075
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	0	(190 001)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	87 389	44 003
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(75 411)	(87 389)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 156	6 156
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 195)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	17 792	15 074
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 557)	(17 792)
- Contributions conjoncturelles en début de période	330 307	655 246
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(226 308)	(330 307)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	0	133 515
- Report IS en fin de période	498 404	
- TVA payées	4 263 047	1 783 287
- Ajustement du report de TVA suite au contrôle fiscal	0	(366 899)
- Impôts et taxes	536 441	522 759
- Contribution conjoncturelle	226 308	330 307
- Impôts sur les bénéfices	1 584 153	2 312 148
Total	7 281 011	4 775 511

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Placements en titres en début de période	497 000	497 000
- Placements en titres en fin de période	(16 077 650)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(6 209)	(7 024)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	1 917	6 209
- Produits à recevoir des tiers en début de période	224 940	200 049
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(262 156)	(224 940)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(124 370)	(117 956)
- Comptes d'attente en fin de période	156 371	124 370
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(162 221)	(14 157)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	72 532	162 221
- Prestataires en début de période	(129 469)	(15 842)
- Prestataires en fin de période	75 234	129 469
- Dépôts et cautionnements en début de période	47 434	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(47 434)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	957 472	355 401
- Autres produits d'exploitation	16 409	11 111
- Autres gains ordinaires	243 015	223 763
- Autres pertes ordinaires	(1 445)	(1 093 782)
- Immobilisations mise en rebut	0	2 071
Total	(14 503 928)	(330 362)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	62 364	60 784
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 049 755	239 571
Total	1 112 119	300 355

38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	20 000	44 849
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 728	16 151
Total	23 728	61 000

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000
Total	2 500 000	2 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dividendes versés	3 300 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	122 732	91 643
Total	3 422 732	3 066 643

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques	6 769 244	5 464 790
- Caisses	3 425	1 577
- Banques, découverts	(573)	(860 831)
Total	6 772 096	4 605 536

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

42.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- **Société Civile Immobilière El Hamd**(ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

42.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2018, se présentent comme suit:

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 64 468 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 333 000 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois cadres dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 555 321 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 005 365 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 467 946 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 509 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 2

Attijari Leasing a mis, le 19 mars 2013, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 2 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 526 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 928 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 874DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 873 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 8 185 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 9 535 DT HTVA.

2.8 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 100 657 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 62 384 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances

s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2018, s'élèvent à 53 802 DT HTVA.

3.2 Convention de mise à disposition d'un technicien :

En date du 12 septembre 2014, Attijari Leasing a conclu avec Attijari Finance une convention de mise à disposition par Attijari Leasing d'un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaire pour assurer au profit d'Attijari Finances des services informatiques.

Il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges et les temps afférents au technicien, de la manière suivante :

Société	Charges de travail et charges salariales
Attijari Leasing	80%
Attijari Finances	20%

Au cours de l'exercice 2018, Attijari Leasing a facturé la somme de 10 986 DT HTVA.

3.3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA au titre de la construction d'un nouveau plan d'affaires.
- Un montant forfaitaire de 50 000 DT HTVA au titre de la mise à jour du plan d'affaires.

Courant 2018, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.4 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 18 juin 2018, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2018 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2018 ;
- Une commission de succès de 0,6% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;
- Une commission de closing de 0,05% en HTVA applicable en sus de la commission de succès sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018, et n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute des émissions obligataires 2018.

La charge jusqu' au 31 décembre 2018 au titre dudit contrat s'est élevée à 190 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 05/02/2019.

3.5 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 863 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

4.2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 10 967DT.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2018, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

<i>Etablissements</i>	<i>Solde Début</i>	<i>Utilisation</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Solde Fin</i>
ATTIJARI BANK	89 136 843	180 000 000	162 378 943	106 757 900
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000
COMPAGNIE NOUVELLEASSURANCE	-	4 000 000	-	4 000 000
Total	93 636 843	207 000 000	183 378 943	117 257 900

Courant 2018, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 7 046 642 DT.

7. Contrats de leasing avec Attijari Gestion

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 18 810DT.

8. Contrats de leasing avec Attijari Recouvrement

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 87 243 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 42 122 DT.

9. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 344 683 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 148 466 DT.

10. Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne D'Informatique »

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique.et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 39 961 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 2 DT.

11. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière ElHamd »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 901 DT.

- La société « De Services Automobile »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 62 434 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 17 848 DT.

- la société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219854 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 111 159 DT.

- La société « Tunisia FLE Et Management »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 83 835 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 23 036 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 67 285DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 11 556 DT.

12. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	232 689	50 637	110 000	110 000

⁽¹⁾y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 45 573 DT, soit un salaire brute de 187 033 DT.

⁽²⁾y compris la provision pour congés payés

NOTE 43 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05 février 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **52 123 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **5 593 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élevaient au 31 décembre 2018 à 51 933 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (92%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 530 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos

constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

A-1-Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 64 468 DT HTVA.

A-2- Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 9 535 DT HTVA.

A-3- Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 18 juin 2018, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2018 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2018;
- Une commission de succès de 0,6% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription;
- Une commission de closing de 0,05% en HTVA applicable en sus de la commission de succès sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018, et n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute des émissions obligataires 2018.

La charge jusqu' au 31 décembre 2018 au titre dudit contrat s'est élevée à 190 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 05/02/2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

B-1- Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 333 000 DT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois cadres dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 555 321 DT HTVA.

B-2- Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

B-3- Conventions conclues avec Attijari Finances

B-3-1-Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2018, s'élèvent à 53 802 DT HTVA.

B-3-2- Convention de mise à disposition d'un technicien :

En date du 12 septembre 2014, Attijari Leasing a conclu avec Attijari Finance une convention de mise à disposition par Attijari Leasing d'un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaire pour assurer au profit d'Attijari Finances des services informatiques.

Il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges et les temps afférents au technicien, de la manière suivante :

Société	Charges de travail et charges salariales
Attijari Leasing	80%
Attijari Finances	20%

Au cours de l'exercice 2018, Attijari Leasing a facturé la somme de 10 986 DT HTVA.

C-3-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA au titre de la construction d'un nouveau plan d'affaires.
- Un montant forfaitaire de 50 000 DT HTVA au titre de la mise à jour du plan d'affaires.

Courant 2018, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

B-4- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 509 DT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 2

Attijari Leasing a mis, le 19 mars 2013, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 2* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 526 DT HTVA.

B-4-3FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 928DT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 874DT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 873 DT HTVA.

B-4-6FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un

Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 8 185 DT HTVA.

B-5- Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2018, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

<i>Etablissements</i>	<i>Solde Début</i>	<i>Utilisation</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Solde Fin</i>
ATTIJARI BANK	89 136 843	180 000 000	162 378 943	106 757 900
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000
COMPAGNIE NOUVELLEASSURANCE	-	4 000 000	-	4 000 000
Total	93 636 843	207 000 000	183 378 943	117 257 900

Courant 2018, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 7046642 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	232 689	50 637	110 000	110 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 45 573 DT, soit un salaire brute de 187 033 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR